Plus de 4,1 millions de citoyennes et de citoyens d’autres pays membres de l’Union européenne, ayant le droit de vote, vivent en Allemagne. Le 9 juin, à l’occasion des élections européennes, ils peuvent voter soit dans leur état d’origine, soit en Allemagne. En revanche, ils auront droit uniquement à un seul vote. S'ils souhaitent participer aux élections européennes pour la première fois en Allemagne, ils peuvent s'inscrire pour ce vote sur la liste électorale de leur commune de résidence jusqu'au 19 mai 2024. Ils pourront, par conséquent, voter pour les candidat.e.s présentés en Allemagne.

Environ 6 % des personnes ayant le droit de vote aux élections européennes en Allemagne sont citoyennes et citoyens de l’un d’un autre pays membre de l’Union européenne. Parmi eux, environ 300 000 primo-électrices ou primo-électeurs. Pour la première fois, les jeunes de 16 et 17 ans peuvent également participer à la composition du Parlement européen.